

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à Salle du conseil, le **lundi 11 janvier 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Magalie Joncas, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 2016-01-11.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 7 décembre 2015 et extraordinaires du 14 décembre 2015.
3. Bordereaux des comptes à payer et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines.
5. Nominations aux postes de lieutenants au Service de sécurité incendie.
6. Renouvellement de membres au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
7. Renouvellement de mandat d'un membre du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Prévisions budgétaires pour l'année 2016 et répartition des dépenses par municipalité - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
9. Contrat d'entretien des équipements informatiques et des logiciels.
10. Entente - Maison des cultures amérindiennes.
11. Bail de location - Maison des cultures amérindiennes.
12. Addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information.
13. Modification de la grille des critères d'évaluation et de pondération relative aux offres de services professionnels en communications du site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
14. Amendement à la résolution 2015-124 - Lotissement et cession aux fins de parc - subdivision du lot 1 816 447.

15. Avis de présentation - Règlement d'emprunt pour la construction de la caserne incendie.
16. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 juin 2015 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Compte rendu de la réunion du 9 décembre 2015 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
18. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 décembre 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2015-97, 2015-98 et 2015-100.
20. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-99.
21. Servitudes de passage – lot 1 819 855 et voie de circulation du lot 1 819 611 - 535-537, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
22. Octroi du contrat ING 2015-18 concernant des travaux rue des Chardonnerets.
23. Octroi du contrat ING 2015-27 relatif à la surveillance des travaux de la rue des Chardonnerets.
24. Octroi du contrat TP 16-01 relatif à la fourniture d'essence et de carburant diesel pour l'année 2016.
25. Questions de l'assistance.
26. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er décembre 2015 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er décembre du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu

...Monsieur le maire ouvre la séance.

2016-001

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit et est approuvé par ce conseil, en retirant le point 13:

- Modification de la grille des critères d'évaluation et de pondération relative aux offres de services professionnels en communications du site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-002

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 ET EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 7 décembre 2015 et extraordinaires du 14 décembre 2015 soient et sont approuvés par ce conseil.

2016-003

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2016-01-A, 2016-01-B, 2016-01-C ET 2016-01-D, ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2016-01-A, au montant de 5 963 432,36 \$, numéro 2016-01-B, au montant de 1 712,78 \$, numéro 2016-01-C, au montant de 526 617,51 \$, et numéro 2016-01-D, au montant de 428 285,14 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2016-01, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 6 janvier 2016, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 3 décembre 2015 au 6 janvier 2016.

2016-004

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2015-12

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2015-12 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 22 décembre 2015, soit et est approuvé par ce conseil.

2016-005

NOMINATIONS AUX POSTES DE LIEUTENANTS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT l'adoption du nouvel organigramme du Service de sécurité incendie par le biais de la résolution 2015-393;

CONSIDÉRANT l'adoption de la convention collective intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Mont-Saint-Hilaire par le biais de la résolution 2015-426;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'abolition des postes de capitaines syndiqués, la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit procéder à la nomination de quatre (4) lieutenants;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 9.03 de ladite convention collective, ces nominations doivent être attribuées selon la liste d'éligibilité;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Francis Morin, Ghislain Hélie, Francis Lacharité et Danny Hamel, sont les prochaines personnes éligibles se qualifiant pour un poste de lieutenant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme messieurs Francis Morin, Ghislain Hélie, Francis Lacharité et Danny Hamel, lieutenants au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, suivant les conditions prévues à la convention collective de travail des pompiers, et ce, à compter du 12 janvier 2016.

Que leur nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 23 décembre 2015.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi les certificats de la trésorière en date du 4 janvier 2016.

2016-006

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Bernard Delorme et Ghislain Pion, à titre de membres du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire sont échus depuis le 30 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE lesdits membres ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement des mandats, à titre de membres du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de messieurs Bernard Delorme et Ghislain Pion, et ce, jusqu'au 30 novembre 2017.

2016-007

RENOUVELLEMENT DE MANDAT - COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Nathalie Tétrault, à titre de membre du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire viendra à échéance le 3 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE madame Tétrault a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement de mandat, à titre de membre du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de madame Nathalie Tétrault, pour une période de deux (2) ans, soit du 3 février 2016 au 2 février 2018.

2016-008

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2016 ET RÉPARTITION DES DÉPENSES
PAR MUNICIPALITÉ - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-
RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté, lors d'une séance tenue le 25 novembre 2015, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2016 et la répartition des dépenses par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016 et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016, de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu au montant de 9 148 435 \$, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire consente à payer sa quote-part au montant de 364 515,73 \$ et que la trésorière soit et est autorisée à la payer lorsque requise.

2016-009

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DES LOGICIELS -
ACCEO SOLUTIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement du "contrat d'entretien des logiciels et progiciels" avec la firme Accéo Solutions, pour un terme de cinq (5) ans au montant de 57 542,13 \$, plus taxes, pour l'année 2016, et indexé à un taux de 2,9% pour chaque année subséquente, lequel est joint à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante.

Que la dépense, pour l'année 2016, décrite au bon de commande FI 16064 sera payable à même les postes budgétaires 02-120-00-414, au montant de 9 494,73\$ taxes incluses, 02-130-00-414, au montant de 43 768,94\$ taxes incluses, 02-710-00-414, au montant de 12 205,55\$ taxes incluses et 02-770-00-414, au montant de 689,85\$ taxes incluses, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le renouvellement dudit contrat soit approuvé en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue à son rapport en date du 7 janvier 2016, et ce, sans recourir au processus de demande de soumission conformément aux dispositions de l'article 573.3 (6) a) de la *Loi sur les cités et villes*.

Que madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, soit et est autorisée à signer ledit contrat.

2016-010

ENTENTE - MAISON DES CULTURES AMÉRINDIENNES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes concernant une subvention accordée par la Ville, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante.

Que cette entente soit d'une durée de deux (2) ans, soit, rétroactivement, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2016-011

BAIL DE LOCATION - MAISON DES CULTURES AMÉRINDIENNES

CONSIDÉRANT la résolution 2014-48 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 3 février 2014 par laquelle le conseil approuvait le projet de bail de location à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes et autorisait la signature dudit bail;

CONSIDÉRANT QUE la durée de ce bail de location est du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent y être apportées, et qu'à cet effet, un nouveau projet de bail d'une durée de deux (2) ans devra être signé entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le projet de bail de location à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes.

Que ce bail soit d'une durée de deux ans (2), soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, selon les termes et conditions générales stipulées au projet de bail joint à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer le bail à intervenir entre les parties.

Que le présent bail de location annule le bail de location, signé entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes, en date du 14 février 2014.

2016-012

ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SOUTIEN EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information à intervenir entre les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, lequel est joint à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit addenda.

2016-013

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2015-124 - LOTISSEMENT ET CESSION AUX FINS DE PARC - SUBDIVISION DU LOT 1 816 447

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-124 concernant un lotissement et une cession aux fins de parc, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 avril 2015, mandatait M^e Nathalie Carrier, notaire, afin de préparer les actes donnant effet à la résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire des lots a mandaté son propre notaire, soit M^e Bernard Chagnon afin de préparer des actes reliés audit lotissement et que ce travail est implicitement relié à la transaction de subdivision;

CONSIDÉRANT QUE la notaire nommée dans la résolution 2015-124 n'avait pas encore reçu de la Ville le mandat que lui octroyait ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la résolution 2015-124 soit et est amendée en remplaçant, au dernier paragraphe, le nom de M^e Nathalie Carrier, notaire, par celui de M^e Bernard Chagnon, notaire.

2016-014

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE

Avis de présentation est donné par le conseiller Jean-Pierre Brault à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des dépenses en immobilisations touchant la construction d'une caserne incendie, la démolition du bâtiment actuellement érigé sur le lot 1 820 071 au cadastre du Québec, la compaction dynamique du sol, des travaux de voirie, des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, des travaux d'aménagements paysagers, des travaux d'aménagements connexes extérieurs et tous travaux accessoires ainsi que la surveillance des travaux et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2016-015

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 JUIN 2015 DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 juin 2015 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2015-010 : Choix d'une identité visuelle pour les 50 ans de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- 2015-011 : Invitation à l'ensemble des organismes de la Ville leur proposant de soumettre des activités en lien avec le 50^e anniversaire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

2016-016

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2015 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2015 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations 2015-66-R à 2015-72-R et 2015-75-R à 2015-76-R indiquées ci-dessous:

- 2015-66-R Stationnement - Rues Saint-Georges et Forest
- 2015-67-R Stationnement - Rue Damien-Benoît
- 2015-68-R Stationnement - Rue du Parc
- 2015-69-R Traverse piétonnière - Rue Raymond-Dupuis et Chemin des Patriotes
- 2015-70-R Signalisation (arrêt) - Rue Radisson
- 2015-71-R Débarcadère - Rue Provencher
- 2015-72-R Tracé d'une ligne médiane - Rue du Massif
- 2015-75-R Reprise des activités du programme "Bon pied, bon oeil"
- 2015-76-R Photo-radar - Chemin des Patriotes

2016-017

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 décembre 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-018

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2015-97, 2015-98 ET 2015-100

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 15 décembre 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2015-97 : 529, rue Létourneau
Plans et recommandation 2015-163-R (annexe A)

- PIIA 2015-98 : 105, montée des Trente
Plans et recommandation 2015-164-R (annexe B)
- PIIA 2015-100 : 248, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2015-166-R (annexe C)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes "A" à "C" pour en faire partie intégrante.

2016-019

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2015-99 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 15 décembre 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2015-99 : 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2015-165-R (annexe A)

CONSIDÉRANT que ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante.

2016-020

SERVITUDES DE PASSAGE – LOT 1 819 855 ET VOIE DE CIRCULATION DU LOT 1 819 611 - 535-537, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

CONSIDÉRANT QU'une servitude réelle et perpétuelle de passage permettant la libre circulation à pied et à véhicule moteur doit être créée entre les lots 1 819 855 au cadastre du Québec et la voie de circulation faisant partie du lot 1 819 611 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Mont-Saint-Hilaire agisse comme intervenante à la servitude à intervenir entre les lots 1 819 855 appartenant à 9309-2047 Québec inc. et à une partie du lot 1 819 611, cédé par la Ville par bail emphytéotique en date du 31 août 1978 et ses amendements subséquents à la Société de gestion C.R.L. inc.;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de passage doit être établie entre les deux immeubles situés aux 535-537, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier pour permettre la circulation des véhicules, le stationnement et l'entreposage de bacs à ordures et récupération;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.2.10.2 b) du Règlement de zonage, les servitudes mutuelles entre commerçants sont autorisées afin de permettre la fourniture de cases de stationnement sur un terrain voisin à la condition que la Ville intervienne à l'acte de servitude;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire agisse à titre d'intervenante à l'acte de servitude réelle et perpétuelle de passage entre les lots 1 819 855 au cadastre du Québec et une partie du lot 1 819 611 audit cadastre.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire agisse à titre d'intervenante à l'acte de servitude de passage entre les deux immeubles situés aux 535-537, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.

Que tous les frais reliés à la création desdites servitudes soient aux frais des requérants et que la Ville ne débourse aucun frais à cet égard.

Que la présente résolution soit approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue à son rapport en date du 7 janvier 2016.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant M^e Jean Martel, notaire, tout acte donnant effet aux servitudes ci-avant mentionnées.

2016-021

CONTRAT ING 2015-18 - PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES URBAINES - RUE DES CHARDONNERETS - LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Entreprises Michaudville inc., au montant de 657 000,00 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2015-18 concernant des travaux d'égouts, d'aqueduc, de structure de rue et de voirie (bordures et pavage) relatifs au prolongement des infrastructures urbaines de la rue des Chardonnerets, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que l'approbation de cette soumission est conditionnelle à la conclusion d'une entente avec le requérant, et ce, conformément au règlement numéro 1211 sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que suite à la réception des plans et devis afin de garantir la réalisation des travaux, l'approbation de cette soumission est également conditionnelle au dépôt par le requérant:

- D'une lettre de garantie bancaire au montant de 722 700,00 \$, taxes incluses, pour couvrir l'ensemble des travaux des phases "A" et "B";
- D'un chèque visé au montant de 84 471,71 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, les frais de publication sur le SÉAO ainsi que les honoraires d'avis publics, d'arpentage légal et de notaire.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 22 décembre 2015.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-022

CONTRAT ING 2015-27 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES URBAINES - RUE DES CHARDONNERETS - WSP CANADA INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de WSP Canada inc., au montant de 60 361,88 \$, incluant les taxes, pour la surveillance des travaux de prolongement des infrastructures urbaines sur la rue des Chardonnerets, dans le cadre du contrat ING 2015-27, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que cette soumission est conditionnelle au dépôt par le requérant, d'un chèque visé d'un montant de 60 361,88 \$, incluant les taxes, pouvant être inclus à un dépôt relatif au même projet, ainsi qu'à la signature d'une entente relative à des travaux municipaux, et ce, en vertu du règlement numéro 1211 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée à la Ville.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 22 décembre 2015.

Que les honoraires professionnels en ingénierie, décrits au bon de commande SI 16002, au montant de 60 361,88 \$, incluant les taxes, soient payables à même le projet 148, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-023

CONTRAT TP 16-01 RELATIF À LA FOURNITURE D'ESSENCE ET DE CARBURANT DIESEL POUR L'ANNÉE 2016 - DÉPANNÉUR NOÉMY INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Dépanneur Noémy inc., pour la fourniture d'essence et de carburant diesel, sur demande et au besoin, pour l'année 2016, selon les prix indiqués dans le formulaire de

soumission daté du 11 décembre 2015, joint à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante, dans le cadre du contrat TP 16-01, pour la période du 14 janvier 2016 au 13 janvier 2017, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 16 décembre 2015.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 16003, basée sur un prix journalier moyen estimé pour toute la période du contrat, soit payable à même le poste budgétaire 02-823-00-631, pour un montant de 44 470,10 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-822-00-631, pour un montant de 10 143,70 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

...Avant de procéder aux questions de l'assistance, monsieur le maire Yves Corriveau souligne l'anniversaire de Saint-Hilaire de Poitiers.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Ferdinand Berner	Coûts entourant l'installation d'une clôture le long de la voie ferrée Accessibilité aux résultats du sondage effectué par la Ville Impacts sur l'environnement de la construction des pistes cyclables
François Deschênes	Coopération avec les villes voisines pour l'optimisation de la protection de l'environnement
Jacques Morneau	Absence de lampadaire - boîtes postales situées rue Paul-Émile-Borduas Aménagement du parc situé en front de la rue Paul-Émile-Borduas Budget - resurfaçage du réseau routier Étude de faisabilité - promenade le long de la rivière Richelieu Visions à long terme de la Ville
Jean-Luc Halde	Sondage réalisé auprès des citoyens Projet antérieur - piste cyclable le long du chemin des Patriotes Entente et bail de location - Maison des cultures amérindiennes Administration du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire et de la Maison des cultures amérindiennes États financiers du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire et de la Maison des cultures amérindiennes
Jacques Morneau	Subvention à la Maison des cultures amérindiennes

...Avant de lever la séance, monsieur le maire offre au nom du conseil municipal, ses bons vœux pour l'année 2016.

2016-024

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 30.

Yves Corriveau, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière